



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet de charte en vue du renouvellement de classement du territoire des communes situées dans le département de la Corrèze :

- Communes situées dans le département de la Corrèze : Aixe, Allevard, Ambugeat, Bellechassagne, Bonhef, Bugeat, Chaumel, Chavanac, Chaveroche, Combrassi, Comfotent-Port-Bois, Eygurandé, Feyt, Gourdon-Murat, Grandsaigne, Lacelle, Lamazière, Larochette-Près-Feyt, Lestards, Lignarix, Le Lonzac, Madranges, Merlines, Meymac, Meyriac-L'Église, Millevaches, Monestier-lès-Péret-Bel-Air, Pérols-sur-Vézère, Peyrelavade, Peyrissac, Pralognan, Treignac, Saint-Angel, Saint-Augustin, Saint-Étienne-aux-Clois, Saint-Fréjoux, Saint-Germain-Lavolps, Saint-Hilaire-les-Courbes, Saint-Julien-les-Oussines, Saint-Sulpice-le-Neuf, Saint-Pardoux-le-Vieux, Saint-Remy, Saint-Selliers, Saint-Sulpice-les-Bois, Saint-Yrieix-le-Déjalat, Sarrau, Soudaine-Lavignedière, Soudailles, Tarnac, Toy-Viam, Treignac, Veix, Virac-sur-Montagne.

Communes situées dans le département de la Creuse : Banize, Basville, Beissat, Chauvanat, Clairavaux, La Courline, Crocq, Faux-la-Montagne, Faux-Mazuras, Felletin, Féniers, Flayat, Gentoux-Piailles, Gloux, Magnat-L'Étrange, Maillet, Mansat-la-Courtière, Le Maslès, Le Montil-au-Vicomte, La Nouaille, Pontion, Pontcharrud, Pous-sige, Royère-de-Vassivière, Saint-Agnant-près-Crocq, Saint-Fion, Saint-Jeans-Nigremont, Saint-Julien-la-Bréguère, Saint-Marc-à-Fronçier, Saint-césà-Loubaud, Saint-Martial-le-Vieux, Saint-Martin-Château, Saint-Mauri-jrés-Crocq, Saint-Merc-le-Breuille, Saint-Moreil, Saint-Oraoux-de-Chi-ze, Saint-Oraoux-près-Crocq, Saint-Pardoux-d'Arnet, Saint-Pardoux-terolles, Saint-Pierre-Bellevue, Saint-Quentin-la-Chabanne, Saint-Yrieix-lontagne, Soubrebost, Thauron, Vallière, Vidalat, La Villedeu.

Communes situées dans le département de la Haute-Vienne : Mugne, Beaumont-du-Lac, Bujaleuf, Cheissoux, La Croisille-sur-Briance, nps, Eymoutiers, Nèdè, Peyrat-le-Château, Remprat, Saint-Amand-Je-oux, Sussac.

Par arrêté n° ENV-LIM-2017-001 du 29/09/2017, le Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de renouvellement de classement du Parc naturel onal de Millevaches en Limousin.

Durée de l'enquête publique : Conformément au code de l'environne-t, et notamment ses articles L.333-4 à 3 et R.333-1 à 16 relatifs aux Parcs et-ils régionaux ainsi que les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et sui-les relatifs à l'enquête publique, il sera procédé à une enquête publique -ant 33 jours eniers et consécutifs, du 18 septembre 2017 à 8 h 30 au 20-ombred 2017 inclus à 17 h 00, portant sur le projet de charte du Parc naturel onal de Millevaches en Limousin, dans le cadre de la procédure de révi-ude sa charte.

Commission d'enquête : Ont été désignés membres de la commission -quête publique suivant la décision E17000089/33 de Monsieur le Prés-nt du Tribunal administratif de Bordeaux en date du 7 juin 2017 : en quali-é Président : Monsieur Michel DUPEUX, en qualité de membres titulaires : -sieur Maurice BAR et Monsieur Hugues DE VOMECCOURT.

Jeux de consultation du dossier d'enquête publique : Pendant toute -rée de l'enquête, un dossier d'enquête comprenant les différentes pièces -uments relatifs au projet prévus par le code de l'environnement, ainsi un registre d'enquête seront déposés et tenus à la disposition du publi-c-s les mairies des communes suivantes aux heures et jours habituels d'ou-ure au public : Bugeat, Chamberet, Corrèze, Crocq, Eymoutiers, Eygu-je, Faux-la-Montagne, Felletin, La Courline, Meymac, Pontion, Royère-Vassivière, Sornac, Treignac, et Millevaches désignée siège de l'en-ête publique, disposant d'un poste informatique pour l'accès au dossier -érique. En complément des jours et horaires habituels, la consultation du -sier en Mairie de Millevaches sera possible pendant toute la durée de -quête aux jours et horaires suivants :

- Lundi : de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 17 h, Mardi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h, Mercredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 17 h, Jeudi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, Vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Le dossier complet est également accessible depuis les sites internet du -c naturel régional de Millevaches en Limousin : <http://charteprmillevaches.wordpress.com/>, de la Région Nouvelle-illaine <http://nouvelle-aquitaine.fr>, ainsi que sur le site internet dédié à -quête publique :

<http://enqueteepublique.parcnaturelregionalmillevaches.fr> qui dispo-igalement d'un registre électronique.

oute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication -ssier d'enquête auprès du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine - site de -ges - 27, boulevard de la Corderie - CS3116 - 87031 Limoges cedex. La -sme responsable du projet, autorité organisatrice, est Monsieur le Pré-nt de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observa-ions, propositions : Les personnes intéressées pourront consigner leurs -ervations : sur le registre électronique accessible depuis les sites internet mention-és ci-dessus, par mail à l'adresse suivante : [parcnaturelregionalmillevaches@enquetes-publiques.com](mailto:parcnaturelregionalmillevaches@enquetes-publiques.com) (taille -niale des messages pièces jointes comprises : 25 méga-octets), sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux d'enquête précités, par courrier postal à l'attention de Monsieur Michel DUPEUX, Président a commission d'enquête, au siège de l'enquête publique : Mairie de Millevaches, Le Bourg, 19290 Millevaches, en rencontrant les membres de la commission d'enquête aux lieux, jours -ures suivants :

- Lundi 18 septembre 2017 - Mairie de Millevaches, le Bourg, 19290 Millevaches - 8 h 30-11 h 30, Lundi 18 septembre 2017 - Mairie de Corrèze, place de la Mairie, 19800 rère - 9 h 00-12 h 00, Lundi 18 septembre 2017 - Mairie d'Eymoutiers, 8, rue de la Collégiale, 20 Eymoutiers - 9 h 00-12 h 00, Mardi 26 septembre 2017 - Mairies d'Eygurande, place de la Mairie, 19340 jurande - 14 h 00-17 h 00, Jeudi 25 septembre - Mairie de Pontion, 6, route de Guéret, 23250 Pon-ion - 13 h 00-16 h 00, Vendredi 29 septembre 2017 - Mairie de Felletin, 12, place Charles-de-ille, 23500 Felletin - 9 h 00-12 h 00, Lundi 2 octobre - Mairie de Faux-la-Montagne, le Bourg, 23340 Faux-la-rtagne - 9 h 00-12 h 00, Mercredi 4 octobre 2017 - Mairie de Meymac, place de l'Hôtel-de-Ville, 30 Meymac - 9 h 00-12 h 00.

- Jeudi 5 octobre 2017 - Mairie de La Courline, 1, place de la Mairie, 23100 La Courline - 14 h 00-17 h 00, - Vendredi 6 octobre 2017 - Mairie de Chamberet, place de la Mairie, 19370 Chamberet - 14 h 00-17 h 00, - Lundi 9 octobre 2017 - Mairie de Treignac, place de la Mairie, 19260 Treignac - 14 h 00-17 h 00, - Mardi 10 octobre 2017 - Mairie de Pontion, 6, route de Guéret, 23250 Pontion - 9 h 00-12 h 00, - Jeudi 12 octobre 2017 - Mairie de Crocq, 2, place Marie-Thérèse-Goumy, 23260 Crocq - 9 h 00-12 h 00, - Vendredi 13 octobre 2017 - Mairie de Felletin, 12, place Charles-de-Gaul-le, 23500 Felletin - 9 h 00-12 h 00, - Mardi 17 octobre 2017 - Mairie de Bugeat, 1, rue de la Mairie, 19170 Bugeat - 14 h 00-17 h 00, - Mercredi 18 octobre 2017 - Mairie de Royère-de-Vassivière, rue Camille-Bénassy, 23460 Royère-de-Vassivière - 9 h 00-12 h 00, - Vendredi 20 octobre 2017 - Mairie de Sornac, 5, place de l'Eglise, 19290 Sornac - 14 h 00-17 h 00, - Vendredi 20 octobre 2017 - Mairie de Millevaches, le Bourg, 19290 Millevaches - 14 h 00-17 h 00.

Rapport et des conclusions de la commission d'enquête : A l'issue de l'enquête, la commission d'enquête établira un rapport qui relatera le dérou-ement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Elle consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans tous les lieux de consultation du dossier au public cités ci-dessus ainsi que sur les sites internet du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

A l'issue de l'enquête publique, et après consultation des collectivités concernées, la région Nouvelle-Aquitaine se prononcera par délibération sur le projet qui aura pu être modifié au vu des conclusions de la commission d'enquête, pour demander le renouvellement du classement du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-BONNEVAL (HAUTE-VIENNE) ENQUÊTE PUBLIQUE relative au déclassement d'une partie de la voie communale à La Planche

Par arrêté en date du 5 août 2017, le maire de Saint-Hilaire-Bonneval a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le déclassement d'une partie de la voie communale à La Planche. Pour réaliser cette enquête publique, le maire a désigné le 5 août 2017, M. Maurics CHARBONNIER, commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Hilaire-Bonneval du 15 sep-tembre 2017 au 29 septembre 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ou-verture. M. le Commissaire enquêteur recevra en mairie : - Le 15/09/2017 de 14 h à 16 h, - Le 29/09/2017 de 15 h 30 à 17 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le déclassement d'une partie de la voie communale à La Planche pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur : Mairie de Saint-Hilaire-Bonneval, Le Bourg, 87260 Saint-Hilaire-Bonneval. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête. Le maire, Christian LATOUILLE.



FENAERT-VANDAMME-CARTER - Avocats au Barreau de Lille 85, rue de la Tossée, 59200 Tourcoing Tél. : 03.20.74.40.63 - Fax : 03.20.13.16.66

VENTE PAR ADJUDICATION

Dans un ensemble immobilier situé à Brive-la-Gaillarde (19100), Résidence « Les Mondières », rue de Balzac, 9001, rue d'Arsonval, Bâtiment « Les Fougères », cadastré section BN n° 217 pour une contenance de 89 a 30 ca : - Le lot n° 161 : consistant en un appartement de type F3 au 8<sup>e</sup> étage du Bâ-timent D comprenant salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains et wc et les 49/10/000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

- Le lot n° 215 : une cave au rez-de-chaussée et les 2/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales. - Le lot n° 513 : un parking portant le n° 178 et les 1/210.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales. L'adjudication aura lieu le mercredi 18 octobre 2017 à 14 heures, à l'Au-dience du Juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance de Lille, au Palais de Justice de ladite ville, 13, avenue du Peuple-Beige. MISE A PRIX : 25.000 €.

Avec faculté de baisse du quart à défaut d'enchères. Le Cahier des Conditions de Vente peut être consulté soit auprès de Maître Jean-François FENAERT, Avocat à Lille, demeurant 85, rue de la Tossée, 59200 Tourcoing soit au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance de Lille (03.20.78.33.33), où il est déposé. MISE A PRIX : 25.000 €.

LEADER DISTRIBUTION AMBAZAC Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 € Siège social : route de Guéret, 87240 Ambazac - 478 468 568 R.C.S. Limoges

AVIS Suivant procès-verbal en date du 17 mai 2017, l'associé unique statuant en application de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société. Il a également été constaté la nomination aux fonctions de Gérant, de M. Cédric LEBOSQUAIN, domicilié 123, quai Jules-Guesde, 94400 Vitry-sur-Seine en remplacement de Mme Concessina SCHULER. Mention sera portée au Registre du Commerce de Limoges.

LEADER DISTRIBUTION LES MARTINES Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 € Siège social : ZI Les Martines, 87200 Saint-Junien 453 322 026 R.C.S. Limoges

AVIS Suivant procès-verbal en date du 17 mai 2017, l'associé unique statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société. Il est également constaté la nomination aux fonctions de Gérant, de M. Simon REULLIARD, domicilié 123, quai Jules-Guesde, 94400 Vitry-sur-Seine, en remplacement de Mme Concessina SCHULER. Mention sera portée au Registre du Commerce de Limoges.

Pour avis. E018323

Kenô Quie Tirages du JEUDI 31 AOÛT 2017. 9 13 16 17 18 19 23 26 28 31 33 41 42 45 47 53 56 61 63 69. JOKERF 9 809 071. JOKERF 9 491 365. Application FDJ. 3236 2017-2018. FDJ. 61 113. 50€. 3 8 11 16 18 19 22 23 26 28 40 43 45 46 47 48 58 61 67 70. JOKERF 9 491 365. Pour le détail des règles de jeu, rendez-vous sur www.frdj.com

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES Retrouvez toutes nos annonces sur : francemarchés.com Le plus grand marché public de France www.francemarchés.com Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires pour les départements 87, 19, 23, 24. Renseignements au 05 55 04 49 70 fax 05 55 04 49 71 ou [legales@f-echo.fr](mailto:legales@f-echo.fr)

THECHO Publicité locale Services Publicité 29 rue C.H.-Gorceix BP 1582 - 87022 LIMOGES Cedex 9 Tél. 05.55.04.49.70 Publicité commerciale extra-locale et annonces classées extra-locale 366 SAS 101 boulevard Murat - CS 51724 75711 Paris Cedex 16 Tél. 01.80.48.97.66 Fax 01.80.48.97.86 Composé et imprimé par des ouvriers syndiqués Imprimeur : RPE 24 rue C.H.-Gorceix 87022 LIMOGES CEDEX 9 Editeur : Société Nouvelle Echo Marseillaise (SNEM) 29 rue C.H.-Gorceix - BP 1582 87022 LIMOGES CEDEX 9 SARL au capital de 252.000 Euros Gérant, directeur de la publication Olivier MOUVEROUX

Ce journal a été imprimé sur du papier porteur de l'Ecolabel européen sous le numéro F1/37/01 fabriqué en France, avec un taux de fibres recyclées de 100% et une autotrophisation P/Tot de 0,011 kg/tonne de papier.